



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 01-01-2024-027

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

OBJET :

**Protocole d'accord
avec le SMMAG
concernant l'entretien
du pôle multimodal
du Pré de l'Eau**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin
le : 02/04/2024

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01_01_2024_027-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024.

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Le Maire rappelle l'historique de la situation qui a amené à rédiger le protocole présenté ce jour.

La réalisation de la plate-forme multimodale du Pré de l'Eau a été initiée sous le mandat de Pierre BEGUERY, ancien maire de la commune de Montbonnot-Saint-Martin et en collaboration avec la CCLG.

Dans le cadre de l'étude préliminaire, il avait été convenu que la collectivité prendrait à sa charge l'ensemble des travaux d'entretien du pôle d'échange multimodal et qu'annuellement elle adresserait une facture à la communauté de communes pour le remboursement cet entretien.

Entre-temps, les Agences de mobilité de la Communauté de Communes du Grésivaudan et de la métropole ont fusionné pour créer le SMMAG. La commune de Montbonnot-Saint-Martin a donc supporté les frais d'entretien pendant quasiment trois ans du fait de la restructuration du syndicat et de la difficulté d'avoir un interlocuteur en capacité de pouvoir prendre des décisions. La commune et le SMMAG ont travaillé à une solution de remboursement de ses frais, objet du présent protocole.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le présent protocole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise le Maire à signer le protocole joint en annexe.



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

Annexe : protocole